Voyages de compétition

Critères de sélection - OLY

2025-26

nordiq CANADA

Table des matières

1. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA COUPE DU MONDE (CM) 2025-26 3

1. COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (CM P1) 3
2. COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (CM P2) – TOUR DE SKI 3
3. COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (CM P3) 4
4. COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (CM P4) – EUROPE 4
5. COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (CM P4) – LAKE PLACID 5

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA TOURNÉE B 6

1. TOURNÉE B – USA NATIONAL CHAMPIONSHIPS 6
2. TOURNÉE B – USA SUPERTOUR 6

4. CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI JR/U23 2026 7

1. CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI JR/U23 2026 7

5. INFORMATION ET OBJECTIFS 9

6. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 9

7. DIRECTIVES DE SÉLECTION 9

8. ANNEXE A - DÉFINITIONS 10

9. ANNEXE B – SYSTÈME DE POINTAGE DU CLASSEMENT DE SPRINT DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI JR/U23 12

10. ANNEXE C – SYSTÈME DE POINTAGE DU CLASSEMENT DE DISTANCE DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI JR/U23 12

1. Critères de sélection de la Coupe du monde (CM) 2025-26

1. COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (CM P1)	
Dates	25 nov. - 16 déc. 2025
Date des sélections	1er avril 2025
Date de l'annonce	13 nov. 2025
Lieux	Ruka, FIN/Trondheim, NOR/Davos, SUI
Objectif	Préparation aux Jeux olympiques d'hiver (JOH) 2026
Critères de sélection	
a.	Athlètes qui satisfont aux critères de qualification pour être nommés sur l'équipe des JOH 2026

2. COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (CM P2) – Tour de Ski	
Dates	26 déc. 2025 - 4 janv. 2026
Date des sélections	17 déc. 2025
Date de l'annonce	20 déc. 2025
Lieux	Dobbiaco, ITA/Val di Fiemme, ITA
Objectif	Préparation pour les JOH 2026
Taille de l'équipe	Meneurs du COC + 10 = maximum 12
Quota du TDS	Si le nombre d'athlètes qui satisfont aux objectifs des priorités 2.a à 2.c excède le quota de la FIS pour la nation, seuls les athlètes ayant un départ de course garanti seront sélectionnés pour le voyage de compétition.
Critères de sélection	
a.	Meneurs du COC au classement de la série en date du 24 déc. 2025
b.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe des JOH 2026
c.	Athlètes nommés comme premiers substituts sur l'équipe des JOH 2026
Remarque	• Les athlètes nommés comme substituts sur l'équipe des JOH 2026 selon considérés pour une nomination à la CM P2 seulement s'il reste des quotas FIS pour la nation. • L'entraîneur(e)-chef, en consultation avec le ou la DHP, a le pouvoir de prendre des décisions concernant le « jour de la course » et le « terrain de jeu », et plus précisément les listes de départ, le préclassement, l'ordre des relais et la priorisation des ressources. Ces décisions sont finales et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

3. COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (CM P3)	
Dates	15-25 janv. 2026
Date des sélections	6 janv. 2026
Date de l'annonce	8 janv. 2026
Lieux	Oberhof, GER/Goms, SUI
Objectif	Préparation pour les JOH 2026
Taille de l'équipe	Meneurs du COC + 12 = maximum 14
Critères de sélection	
a.	Meneurs du COC au classement de la série en date du 14 janv. 2026
b.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe des JOH 2026
c.	Athlètes nommés comme premiers substituts sur l'équipe des JOH 2026
Remarque	• Nordiq Canada n'a pas l'obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes selon les places de quota allouées, conformément à l'article 7.2. • Les départs de course ne sont pas garantis. Le ou la responsable de la Coupe du monde, en consultation avec le ou la DHP, a le pouvoir de prendre des décisions concernant le « jour de la course » et le « terrain de jeu », et plus précisément les listes de départ, le préclassement, l'ordre des relais et la priorisation des ressources. Ces décisions sont finales et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

4. COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (CM P4) – EUROPE	
Dates	23 févr. - 16 mars 2026
Date des sélections	22 févr. 2026
Date de l'annonce	24 févr. 2026
Lieux	Falun, SWE/Lahti, FIN/Drammen, Oslo, NOR
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20. • Maintenir le classement de la coupe des nations.
Taille de l'équipe	Meneurs du COC + 10 = 12
Critères de sélection	
a.	Meneurs du COC au classement de la série en date du 24 févr. 2026
b.	Tout athlète faisant partie du groupe ROUGE de sprint ou de distance (top 15 mondial)
c.	Un résultat de course individuelle dans le top 10 aux JOH 2026
d.	Un résultat de relais dans le top 5 aux JOH 2026 (sprint par équipe ou relais)
e.	Un résultat de course individuelle dans le top 20 aux JOH 2026 ou à la CM P2/P3.
f.	Un résultat de course individuelle dans le top 30 aux JOH 2026 ou à la CM P2/P3 pour lequel l'athlète a obtenu **75 points FIS** ou moins

g.	Top 3 catégorie ouverte dans n'importe quelle épreuve individuelle lors des US Ski Nationals (4-9 janvier 2026)
h.	Discrétion DHP

5. COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (CM P4) – LAKE PLACID	
Dates	17-23 mars 2026
Date des sélections	9 mars 2026
Date de l'annonce	16 mars 2026
Lieux	Lake Placid, É.-U.
Objectif	• Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité de réaliser une performance dans le top 20 en CM et pour maintenir le classement de la coupe des nations. • Offrir un cheminement compétitif significatif aux athlètes en développement qui peuvent contribuer aux objectifs de performance à long terme.
Taille de l'équipe	• Pas de limite de taille de l'équipe • Quota de nation : 1 COC + 2 U23 + 9 = 12 par genre, par épreuve
Critères de sélection de distance	
a.	**Meneurs du COC au classement de la série en date du 24 févr. 2026**
b.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe des JOH 2026
c.	Les deux meilleurs canadiens et deux meilleures canadiennes U23 sur le classement FIS de distance sur la 6e liste de points en 2026 ayant **150 points FIS** ou moins.
d.	S'il reste des places de quota de nation FIS à combler, les places seront comblées selon l'ordre du classement FIS de distance sur la 6e liste de points en 2026 des athlètes ayant **150 points FIS** ou moins.
Critères de sélection de sprint	
e.	**Meneurs du COC au classement de la série en date du 24 févr. 2026**
f.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe des JOH 2026
g.	Les deux meilleurs canadiens et deux meilleures canadiennes U23 sur le classement FIS de sprint sur la 6e liste de points en 2026 ayant **150 points FIS** ou moins.
h.	S'il reste des places de quota de nation FIS à combler, les places seront comblées selon l'ordre du classement FIS de sprint sur la 6e liste de points en 2026 des athlètes ayant **150 points FIS** ou moins.
Remarque :	• Les places refusées seront comblées jusqu'à la date limite des inscriptions de la FIS pour la CM. • Les athlètes U20 qui se qualifient pour la CM P4 à Lake Placid ne seront sélectionnés que s'ils ou elles obtiennent un résultat de course individuelle dans le top 10 aux Championnats du monde de ski juniors 2026.

3. Critères de sélection de la tournée B

1. TOURNÉE B – USA NATIONAL CHAMPIONSHIPS	
Dates	1er-10 janv. 2026
Date des sélections	17 déc. 2025
Date de l'annonce	20 déc. 2025
Lieux	Lake Placid, NY, É.-U.
Objectif	• Développement de course internationale • Familiarisation avec les parcours de Lake Placid pour les athlètes qui pourraient participer à la CM P4
Taille de l'équipe	• Pas de limite de taille de l'équipe • Au moins 2 femmes + 2 hommes
Critères de sélection	
a.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe des JOH 2026
b.	Athlètes nommés comme premiers ou deuxièmes substituts sur l'équipe des JOH 2026
c.	Essais des JOH 2026 – Athlètes du top 2 de la finale de sprint par genre, qui ne sont pas déjà nommés sur l'équipe des JOH
d.	Essais des JOH 2026 – Athlètes du top 2 de distance par genre basé sur le classement des essais pour les JOH 2026, qui ne sont pas déjà nommés sur l'équipe des JOH 2026.
Remarque :	Les athlètes doivent avoir obtenu **125 points FIS** ou moins dans une épreuve individuelle entre le 1er novembre et le 17 décembre 2025 pour être admissibles.

2. TOURNÉE B – USA SUPERTOUR	
Dates	11-16 févr. 2026
Date des sélections	1er févr. 2026
Date de l'annonce	3 févr. 2026
Lieux	Wirth Park, Minneapolis, MN/Cable, WI
Objectif	Développement de course internationale pour les athlètes U20/U23
Taille de l'équipe	3 athlètes U20 par genre + 3 athlètes U23 par genre = 12
Critères de sélection	
a.	Essais JR/U23 – Athlètes du top 3 U20 par genre sur le classement de distance qui ne sont pas déjà nommés sur l'équipe des ChM JR 2026
b.	Essais JR/U23 – Athlètes du top 3 U23 par genre sur le classement de distance qui ne sont pas déjà nommés sur l'équipe des ChM U23 2026

4. Championnats du monde de ski JR/U23 2026

<table>
<tr><th colspan="2">1. Championnats du monde de ski JR/U23 2026</th></tr>
<tr><td>Dates</td><td>21 févr. - 9 mars 2026</td></tr>
<tr><td>Date des sélections</td><td>1er févr. 2026</td></tr>
<tr><td>Date de l’annonce</td><td>3 févr. 2026</td></tr>
<tr><td>Lieu</td><td>Trondheim, NOR</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td>Performances de top 3 dans les épreuves individuelles et d’équipe</td></tr>
<tr><td>Taille de l’équipe</td><td>20 athlètes</td></tr>
<tr><td colspan="2">Critères de sélection</td></tr>
<tr><td>a.</td><td>Athlètes sélectionnés sur l’équipe des JOH 2026</td></tr>
<tr><td>b.</td><td>Athlètes nommés comme premiers ou deuxièmes substituts sur l’équipe des JOH 2026</td></tr>
<tr><td>c.</td><td>Essais de sélection désignés – Essais des ChM JR/U23 et Championnats de l’ouest, Canmore, AB</td></tr>
<tr><td colspan="2">Un classement de distance et un classement de sprint seront créés pour les Essais :
• Classements de sprint : classement créé en utilisant le système de pointage de CM décrit à l’annexe B
• Classements de distance : classement de distance en combinant les points FIS du 10 km départ par intervalle et du 20 km départ groupé. Le classement de distance sera créé à l’interne et basé sur les points FIS avant l’application des pénalités de course. Le gagnant ou la gagnante recevra 0 point et les autres athlètes se verront attribuer des points selon le protocole FIS dans leur catégorie.
• Remarque : les athlètes internationaux seront retirés des classements.</td></tr>
<tr><td colspan="2"><table>
<tr><th><u>Classements de sprint</u></th><th><u>Classements de sprint</u></th></tr>
<tr><td>Qualification sprint
Finale sprint</td><td>Qualification sprint
Finale sprint</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td colspan="2">Processus de nomination par la priorité C</td></tr>
<tr><td>Étape 1</td><td>Les gagnants des épreuves suivantes seront sélectionnés. Lorsqu’un ou une athlète remporte plus d’une épreuve, il n’y aura PAS de déroulement dans le sélection (c.-à-d. que l’athlète en 2e place ne sera PAS sélectionné dans cette priorité).</td></tr>
</table>

JUNIOR **FEMMES** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U20.**	**HOMMES JUNIORS** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie U20.**	**FEMMES U23** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie ouverte.**	**HOMMES U23** Qualification sprint *Finale de sprint 10 KM 20 KM ***Les classements finaux proviendront des résultats des éliminatoires de la catégorie ouverte.**

Étape 2	Suite à l'étape 1, les athlètes seront sélectionnés pour combler le quota de quatre athlètes par genre, par catégorie selon les critères suivants : • **Contribution au relais mixte** Les athlètes qui démontrent la capacité d'influencer positivement la performance du relais mixte seront priorisés. • **Allocation des départs de course** Les athlètes seront sélectionnés pour veiller à combler toutes les places de départs de course. Par exemple, si 2 athlètes de sprint ont déjà été sélectionnés, les athlètes de distance seront priorisés pour combler les places restantes afin d'équilibrer la représentation lors des épreuves.
Remarque	• Seuls les athlètes classés dans le top 6 du classement de sprint ou de distance seront considérés. • Il n'y a aucune priorité de sélection entre les classements de sprint et de distance.
Taille de l'équipe et admissibilité	
a.	Les athlètes ont un départ individuel garanti lors des ChM JR/U23. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses.
b.	Les athlètes admissibles pour les ChM JR doivent être nés entre 2006 et 2010, conformément aux règlements de la FIS.
c.	Les athlètes admissibles pour les ChM U23 doivent être nés entre 2003 et 2005, conformément aux règlements de la FIS.

5. Informations et objectifs

1. Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.

2. Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.

3. Le pouvoir de décision finale revient au directeur ou à la directrice de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à la personne choisie pour le ou la représenter.

4. Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la Politique d'appel et de résolution des différends de Nordiq Canada.
    a. Les différends doivent être déposés directement au CRDSC pour être entendus conformément au Code canadien de règlements des différends sportifs.
    b. Tout athlète qui souhaite déposer un appel doit le faire auprès du CRDSC dans les 72 heures suivant la publication du document Résumé et justification de la nomination des athlètes sur le site web de Nordiq Canada.

5. Le ou la DHP de Nordiq Canada ou la personne choisie pour le ou la représenter a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection.

6. L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire.

6. Critères d'admissibilité

1. Les athlètes doivent être membres en règle de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence FIS canadienne valide.

2. Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés.

7. Directives de sélection

1. Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.

2. Nordiq Canada n'a pas l'obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes selon les places de quota allouées. Les décisions concernant les sélections seront prises en tenant compte du quota de nation FIS, du budget disponible, des ressources d'équipe et de la préparation des athlètes et leur aptitude à participer aux compétitions internationales. Les athlètes qui satisfont aux critères de qualification pourraient ne pas être sélectionnés s'il est déterminé que leur participation ne s'aligne pas avec les objectifs de l'équipe.

3. Le ou la DHP se réserve le droit de déterminer la taille de l'équipe ou de l'ajuster selon le budget si cette décision favorise la santé des athlètes, la préparation à la performance et la compétitivité de l'équipe.

4. En cas d'égalité après l'application des critères de sélection, les athlètes seront classés par priorité dans l'ordre suivant :
    a. Meilleur résultat de course qui correspond aux critères de sélection. Si l'égalité persiste, le 2e, 3e, etc. meilleur résultat sera utilisé.
    b. Si l'égalité persiste, le ou la DHP prendra la décision finale. Une profondeur de bassin suffisante est requise et considérée pour chaque épreuve en cas de bris d'égalité.

5. Si un ou une athlète qualifié(e) est inadmissible ou incapable de participer à la compétition, le ou la DHP peut sélectionner le prochain ou la prochaine athlète qualifié(e) pour ce projet.

6. Seuls les résultats d'épreuves de qualification qui correspondent aux définitions dans l'annexe A – Définitions seront utilisés pour les sélections.

7. À moins d'indication contraire, tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2025-26.

8. Annexe A - Définitions

Définitions pertinentes pour la compréhension des critères de sélection :

1. Discrétion du directeur ou de la directrice de la haute performance : la discrétion DHP s'appliquera seulement en cas de circonstances exceptionnelles. Dans de telles circonstances, le ou la DHP va consulter le comité de haute performance (CHP) et une décision concernant la considération d'un ou une athlète pour la sélection sera prise par consensus majoritaire. Le ou la DHP et le CHP peuvent utiliser les éléments suivants :
    a. Un test de préparation à la performance (voir l'article 10.5)
    b. Résultats actuels et historiques
    c. Données actuelles et historiques de tests
    d. Données actuelles et historiques d'entraînement

2. Résultat de course individuelle : le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification ou les temps de préqualification ne sont pas considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. L'athlète doit compléter la course et obtenir des points FIS pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course.

3. Résultats d'épreuve d'équipe : le temps et classement attribués à une équipe à la fin d'une épreuve d'équipe. Les vagues de qualification ne sont pas considérées. L'équipe doit compléter la course et obtenir un temps final pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe* pour plus d'exigences concernant les résultats finaux.

4. Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe : Pour obtenir un résultat final, l'équipe doit terminer dans la première moitié du classement, qui comprend toutes les équipes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les équipes qui se font dépasser, qui sont disqualifiées ou qui ne peuvent prendre le départ vont compter dans la profondeur de bassin.

5. Test de préparation à la performance : Le test de préparation à la performance sera une performance dans un environnement contrôlé comme une compétition, un test d'observation ou un essai. L'athlète recevra un avis raisonnable de la date du test ou de l'essai, en tenant compte des circonstances de sa blessure ou maladie.
    a. Les tests peuvent aussi inclure, sans s'y limiter, une évaluation en physiothérapie, une évaluation/autorisation médicale et des résultats de contre-la-montre/de course pour confirmer la santé et l'état de préparation à la compétition de haut niveau.
    b. L'objectif d'un test de préparation à la performance est de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que l'athlète sera prêt à reprendre la compétition dans son état de santé normal et au niveau de performance qui aurait autrement justifié sa nomination au sein d'une équipe de compétition. Lors de sa prise de décision, le ou la DHP peut consulter le ou la responsable de l'ÉSI, le ou la médecin de Nordiq Canada, le CHP ou toute autre personne possédant une expertise pertinente.
    c. Si l'athlète doit subir un test de préparation à la performance tel que décrit ci-dessus, il ou elle ne sera pas nommé(e) au sein de l'équipe tant qu'il ou elle n'aura pas subi le test et jusqu'à ce que le ou la DHP soit convaincu(e) que l'athlète reviendra à son état de santé normal et au niveau de performance qui aurait autrement justifié sa nomination au sein de l'équipe de compétition.

9. Annexe B – Système de pointage du classement de sprint des Championnats du monde de ski JR/U23

The first 50 athletes will get the following World Cup points in all individual competitions:

1st place =	100 points	26th place =	30 points
2nd place =	95 points	27th place =	28 points
3rd place =	90 points	28th place =	26 points
4th place =	85 points	29th place =	24 points
5th place =	80 points	30th place =	22 points
6th place =	75 points	31st place =	20 points
7th place =	72 points	32nd place =	19 points
8th place =	69 points	33rd place =	18 points
9th place =	66 points	34th place =	17 points
10th place =	63 points	35th place =	16 points
11th place =	60 points	36th place =	15 points
12th place =	58 points	37th place =	14 points
13th place =	56 points	38th place =	13 points
14th place =	54 points	39th place =	12 points
15th place =	52 points	40th place =	11 points
16th place =	50 points	41st place =	10 points
17th place =	48 points	42nd place =	9 points
18th place =	46 points	43rd place =	8 points
19th place =	44 points	44th place =	7 points
20th place =	42 points	45th place =	6 points
21st place =	40 points	46th place =	5 points
22nd place =	38 points	47th place =	4 points
23rd place =	36 points	48th place =	3 points
24th place =	34 points	49th place =	2 points
25th place =	32 points	50th place =	1 point

10. Annexe C – Système de pointage du classement de distance des Championnats du monde de ski JR/U23

Classement	Athlète	10 km (classement)	20 km (classement)	10 km (Points FIS)	20 km (Points FIS)	Total de pts FIS
1	A	3	1	16.95	0	16.95
2	B	1	5	0	46.55	46.55
Sélection des athlètes A et B (gagnants de l'épreuve)						
3	C	2	2	9.01	4.02	13.02
4	D	4	3	25.96	10.92	36.88
5	E	5	4	28.08	28.73	56.81
6	F	7	6	36.14	46.62	82.76